
ANNEXE VI: APPLICATION DE LA RÉOLUTION 75/233 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR L'EXAMEN QUADRIENNAL COMPLET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

La présente annexe est soumise comme suite à la résolution [2013/5](#) du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle celui-ci priait les fonds et programmes des Nations Unies de rendre compte annuellement de la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (ci-après l'examen quadriennal complet) dans leurs rapports sur la mise en œuvre de leur plan stratégique. La présente annexe synthétise les progrès que le PAM a accomplis en 2024 dans l'application de la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet. Elle reprend la présentation et la formulation du cadre de suivi et d'établissement de rapports adopté en 2021 pour l'examen quadriennal complet, et établit les liens avec les paragraphes pertinents de la résolution. Pour obtenir un complément d'information, les membres du Conseil d'administration sont invités à consulter le document relatif à l'enquête de 2024 sur les progrès accomplis au Siège du PAM dans l'application de la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (disponible en anglais uniquement).

1. Des approches adaptées, menées à l'échelle du système, avec une forte appropriation et une forte impulsion au niveau national, permettent au système des Nations Unies pour le développement de s'attaquer efficacement au large éventail des problèmes de développement de notre temps, de façon à ne laisser personne de côté et à promouvoir les droits humains et l'égalité femmes-hommes.

1. L'engagement du PAM en faveur de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et sa participation à cette réforme sont énoncés dans le [Plan stratégique pour 2022-2025](#). Les plans stratégiques de pays (PSP) du PAM, qui traduisent le plan stratégique en activités menées au niveau de chaque pays, sont harmonisés avec les priorités nationales, les priorités stratégiques et les résultats énoncés dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies, les plans de réponse humanitaire et les autres cadres humanitaires. Tous les aspects programmatiques liés à la réforme du système des Nations Unies pour le développement sont systématiquement intégrés dans les orientations relatives à la planification stratégique par pays, qui sont mises à la disposition de l'ensemble du personnel du PAM. Au niveau des pays, les directeurs de pays du PAM sont des membres actifs des équipes de pays des Nations Unies pertinentes et ils contribuent aux analyses communes de pays, aux plans-cadres de coopération et aux plans de réponse humanitaire. C'est pourquoi le PAM peut piloter les priorités que sont la sécurité alimentaire et la nutrition au titre des piliers relatifs tant à l'action humanitaire qu'au développement, en tirant parti de son empreinte opérationnelle et de son savoir-faire en matière de logistique pour épauler les gouvernements et les partenaires des Nations Unies et en améliorant la visibilité des populations plus particulièrement laissées de côté dans les plans de développement.

2. En 2024, le PAM a poursuivi la mise en œuvre de sa [stratégie relative à la prise en compte de la dimension des conflits](#) de 2023 en s'attachant à améliorer son analyse des conflits et ses activités liées à la prise en compte de la dimension des conflits. Pour progresser dans ce domaine, le PAM a formulé un nouvel indicateur dans son Cadre de résultats institutionnels. Le nouvel indicateur repose sur la réalisation d'une analyse de la prise en compte de la dimension des conflits et sur la mise en œuvre de mesures d'atténuation dans le cadre des activités menées par le PAM dans tous les pays confrontés à un risque élevé de conflit et dans ceux où des conflits et l'insécurité sapent le développement. À compter de 2025, il sera obligatoire de rendre compte des résultats relatifs à cet indicateur.
3. Le respect des droits humains au PAM transparaît dans son Plan stratégique ainsi que dans ses cadres normatifs et politiques. Le PAM a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action en matière de protection et d'obligation de rendre compte conformément à la politique de 2020 qu'il a consacrée au sujet et aux trois piliers fondamentaux du système des Nations Unies, à savoir les droits humains, la paix et la sécurité, et le développement. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour promouvoir une éducation de qualité, le PAM a lancé en 2022 à l'intention des personnes à qui il vient en aide une initiative interne intitulée "SheCan", qui offre des formations financières personnalisées couvrant les notions de base, la dématérialisation et le développement des entreprises. Cette initiative vise à s'attaquer aux barrières systémiques qui freinent l'accès aux financements et aux ressources essentielles pour avoir une chance de réussite.

2. Par ses conseils cohérents et intégrés concernant les choix de politique, le système des Nations Unies pour le développement protège notre planète, renforce les capacités et les institutions et mobilise les partenariats visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

4. Le PAM intègre la question de la durabilité dans l'ensemble de ses programmes et de ses opérations en appliquant son [cadre pour la durabilité environnementale et sociale](#). Le cadre consiste en une série de principes, de normes et d'outils qui sont harmonisés avec les pratiques utilisées à l'échelle du système des Nations Unies et les normes internationales, et sont conçus pour améliorer la durabilité environnementale et sociale des programmes et opérations du PAM tout en limitant leurs incidences négatives potentielles sur les populations et l'environnement. Le système de gestion environnementale établi par le PAM permet d'assurer que les normes et principes environnementaux associés à sa [politique environnementale](#) sont appliqués de manière à renforcer ses opérations d'appui. Au 31 décembre 2024, des systèmes de gestion environnementale étaient mis en œuvre dans 69 pays¹. Le PAM a également créé un nouveau fonds pour la décarbonation en vue d'atteindre ses objectifs dans ce domaine, en finançant dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays des initiatives permettant d'accroître l'efficacité énergétique et de réduire la consommation de combustibles fossiles. Le fonds est alimenté par les recettes provenant de la taxe carbone interne qui est prélevée sur les véhicules et les vols commerciaux, et les ressources sont utilisées pour financer le programme d'efficacité énergétique et d'autres projets axés sur la décarbonation. Le PAM s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 45 pour cent par rapport au niveau de 2010, d'ici à 2030. Les chiffres les plus récents concernant l'empreinte environnementale du PAM en 2023 – année durant laquelle il a déclaré l'émission de 118 459 tonnes d'équivalents dioxyde de carbone (CO₂) – indiquent une baisse des émissions relatives qui sont tombées à 779 tonnes de CO₂ par million de bénéficiaires en 2023, contre un pic de 1 150 tonnes en 2015.

¹ Le tableau de bord interne de la [carte de mise en place du système de gestion environnementale du PAM](#) permet de suivre les progrès accomplis et d'accéder aux données les plus récentes.

5. Outre la mise en œuvre de la politique environnementale, 12,2 millions de personnes ont bénéficié d'une protection financière contre les aléas climatiques dans 45 pays – 6,2 millions grâce à la prise de mesures d'anticipation dans 26 pays, et 6 millions au moyen du financement des risques de catastrophe dans 25 pays. De plus, 6,3 millions de personnes ont tiré profit d'initiatives de renforcement de la résilience qui ont contribué à consolider la base de leurs moyens de production dans 56 pays, et 1,9 million de petits exploitants agricoles ont reçu un appui de la part du PAM dans le cadre d'activités qui ont permis d'améliorer à leur intention les filières et les services de commercialisation dans 51 pays.
6. Ses programmes intégrés de renforcement de la résilience s'attaquant aux causes profondes de la faim et de la malnutrition et ses activités de promotion de la gestion durable des terres et des ressources naturelles ont permis au PAM de freiner la dégradation des terres, de restaurer des écosystèmes, d'assurer un accès durable à l'eau et de renforcer la résilience des communautés.

3. Le système des Nations Unies pour le développement privilégie l'action intégrée en soutenant pleinement le système redynamisé des coordonnateurs résidents, en mettant en place une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies qui adaptent leur présence dans les pays en fonction des besoins de ces derniers sur la base des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et en œuvrant en faveur d'instruments harmonisés et de modalités de fonctionnement communes.

7. Dans les orientations du PAM relatives aux plans-cadres de coopération, il est recommandé aux bureaux de pays de consulter le coordonnateur ou la coordonnatrice résident(e) aux étapes clés de la conception des PSP. Cette démarche transparait dans la participation régulière des coordonnateurs résidents aux processus et consultations sous-tendant la formulation des PSP, la collaboration bilatérale visant à renforcer les équipes de pays des Nations Unies, la coordination des contributions à la conception des plans-cadres de coopération, la planification conjointe d'activités et les lettres officielles délivrées par les coordonnateurs résidents pour confirmer que les effets directs des PSP en matière de développement dérivent des plans cadres de coopération.
8. Le PAM participe activement au groupe de travail interinstitutions sur l'élaboration des programmes et les résultats établi au sein du Bureau des Nations Unies pour la coordination des activités de développement, qui est l'un des principaux forums mondiaux axés sur les politiques et programmes interinstitutions. Au sein de ce groupe, les entités du système des Nations Unies pour le développement ont élaboré des orientations actualisées sur une nouvelle génération de programmes conjoints, formulé le mandat des groupes d'entraide régionaux et, dans des circonstances exceptionnelles, établi des plans-cadres de coopération des Nations Unies. Le PAM exploite activement les informations communiquées en retour par le personnel des différents départements en poste sur le terrain, en les utilisant pour étayer la conception d'approches réalistes et pratiques. Il contribue tout aussi activement à la révision des orientations à l'échelle du système concernant les plans-cadres de coopération des Nations Unies, avec notamment l'adoption d'une approche simplifiée de l'analyse commune de pays. Parallèlement aux activités qu'il mène à l'échelle mondiale dans le domaine des politiques, le PAM apporte un appui sur le terrain à ses bureaux de pays, y compris dans des circonstances exceptionnelles.

9. Plusieurs services mondiaux partagés fournis ou utilisés par le PAM ont été placés au rang des priorités et mis en œuvre, notamment la plateforme de réservation des Nations Unies pour le transport de passagers, l'hébergement et les services médicaux; le parc de véhicules des Nations Unies; les services numériques des Nations Unies pour la cession et la vente aux enchères des actifs usagés et obsolètes; et le centre de formation des Nations Unies pour la sécurité routière. Le PAM a réalisé des études de viabilité concernant ces services et les a communiquées à l'équipe spéciale interinstitutions chargée des services mondiaux partagés, à qui il incombe d'approuver ou non la transposition à plus grande échelle des initiatives à compter de 2025. La plateforme de réservation des Nations Unies a poursuivi son expansion avec l'intégration de services entièrement informatisés qui contribuent à améliorer l'exactitude, à réduire le temps consacré aux tâches administratives et à promouvoir la durabilité environnementale. La plateforme de réservation des Nations Unies a été créée pour centraliser la fourniture des services mondiaux partagés au sein d'une seule organisation ou d'autres entités des Nations Unies, de manière à optimiser l'utilisation des ressources grâce aux économies d'échelle. Les principales caractéristiques de la plateforme de réservation des Nations Unies sont les suivantes: mise en place de procédures dématérialisées, réduction des émissions de CO₂ et diminution générale des déplacements effectués. Au quatrième trimestre 2024, la plateforme avait permis de répondre aux demandes de 1,5 million de clients et assuré des services d'achat à l'intention de 4,5 millions de clients, et elle fonctionnait dans 116 pays en s'appuyant sur la collaboration de 21 entités des Nations Unies pour fournir les services. De plus, des accords de portée mondiale ont été conclus entre le parc de véhicules des Nations Unies – une initiative menée collectivement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM, qui propose des services de location de véhicules légers de qualité aux autres entités des Nations Unies – et 19 entités des Nations Unies, pour la location de 833 véhicules dans 91 pays répartis dans le monde entier.

4. Le renforcement de l'obligation de rendre compte, de la transparence et de l'efficacité et l'accent placé sur les résultats collectifs favorisent la pérennisation des financements et l'amélioration de leur qualité, conformément au pacte de financement.

10. La première des priorités du PAM est de s'assurer que les personnes qui ont besoin de son assistance la reçoivent en toute sécurité, dans son intégralité et sans interférence. L'assistance du PAM est fournie en majeure partie dans des environnements opérationnels caractérisés par des risques importants de fraude, de corruption et de détournement, exacerbés par les problèmes politiques, les situations d'insécurité et les difficultés d'accès en pleine recrudescence dans les contextes humanitaires. Ces risques sont encore aggravés par l'écart croissant entre les besoins humanitaires et les ressources disponibles qui contraignent le PAM à fournir son assistance en donnant la priorité à certains groupes de populations très vulnérables au détriment d'autres, ce qui attise les tensions à l'intérieur des communautés locales et entre elles. À chacune des étapes d'une opération, le PAM met en place des mesures, notamment des procédures pour faire remonter l'information sur les problèmes jusqu'aux échelons appropriés de la direction, afin d'atténuer les risques de fraude et de détournement de ressources et de réprimer les pratiques répréhensibles lorsqu'elles se produisent. En 2024, le PAM a publié deux instruments normatifs, l'un sur le cadre mondial visant à donner des assurances et l'autre sur les prescriptions minimales en matière de suivi, dans le but de pouvoir donner des assurances plus ciblées et plus efficaces pour toutes ses opérations de portée mondiale, concernant notamment la fourniture de l'assistance dans de bonnes conditions de sécurité, la qualité des programmes et l'efficacité des contrôles, sans perdre pour autant son agilité.

11. Le PAM a continué de contribuer activement aux efforts interinstitutions déployés pour faire progresser l'analyse et la planification conjointes dans les domaines de l'action humanitaire et du développement, notamment dans le cadre du groupe de travail sur l'élaboration des programmes et les résultats du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. En sa qualité d'organisme chef de file de certains indicateurs définis dans le cadre d'indicateurs de produit établi par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, le PAM continue de rendre compte des progrès accomplis au regard des indicateurs associés au pacte de financement du système des Nations Unies pour le développement, et il peut se prévaloir d'avancées non négligeables s'agissant de s'acquitter des engagements pertinents pris au titre du pacte.
12. Le PAM communique ses données financières annuelles, ventilées par objectif de développement durable et par pays, au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, conformément aux normes internationales les plus rigoureuses en matière de transparence. Le PAM est l'un des chefs de file de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), une initiative volontaire multipartite qui vise à renforcer la transparence de la coopération au service du développement. Conformément aux engagements relatifs à la transparence pris dans ce contexte, chaque mois, le PAM rend publiques dans le registre de l'IITA des informations détaillées sur les activités de ses programmes – notamment les rentrées de fonds, les dépenses et les résultats ou produits. Depuis 2015, le PAM se classe premier dans le récapitulatif de l'évaluation que réalise l'IITA de toutes les entités qui publient des données dans son registre (actuellement plus de 1 600), au regard de trois critères, à savoir, la ponctualité, le caractère prospectif et l'exhaustivité.
13. Le rapport annuel sur les résultats du PAM et les différents rapports annuels par pays rendent compte des contributions, qu'il s'agisse des contributions volontaires, des contributions aux fonds communs ou des contributions de pays dans lesquels le PAM mène des programmes. Les efforts visant à améliorer la qualité des financements, notamment grâce à plus de prévisibilité et de souplesse, sont décrits dans le Plan de gestion annuelle et les résultats sont présentés dans le rapport annuel sur les résultats. De plus, le PAM s'efforce d'optimiser l'utilisation des ressources, comme indiqué dans le Plan de gestion annuel et les rapports sur les économies réalisées et les gains d'efficacité, soumis au Conseil d'administration par l'intermédiaire du rapport annuel sur les résultats.

5. La coordination, la cohérence et l'efficacité des activités opérationnelles de développement à l'échelle du système, notamment en matière de planification stratégique, de mise en œuvre, d'établissement de rapports et d'évaluation, sont renforcées grâce à l'amélioration de la gouvernance et du contrôle du système des Nations Unies pour le développement.

14. Les orientations internes du PAM concernant les plans-cadres de coopération, qui ont été mises à jour en 2022, mettent l'accent sur l'importance d'ancrer les effets directs des PSP en matière de développement dans les plans-cadres de coopération et d'harmoniser les PSP avec les résultats et le cycle de ces derniers. Dans le dispositif des PSP du PAM, toutes les composantes de développement dérivent directement des priorités stratégiques et des résultats énoncés dans les plans-cadres de coopération et, à ce jour, 88 pour cent des PSP sont en phase avec les cycles de ces documents.

15. En 2024, le PAM a contribué à sept évaluations conjointes et évaluations à l'échelle du système². Au niveau mondial, le Siège du PAM et les autres organismes ayant leur siège à Rome ont dirigé de concert une évaluation conjointe de l'initiative pour le renforcement de la résilience des moyens d'existence dans les situations de crise prolongée en République démocratique du Congo, au Niger et en Somalie, couvrant la période 2017-2023. Au niveau des pays, le PAM a cogéré une évaluation d'impact du programme conjoint pour la résilience au Soudan du Sud, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); des évaluations de l'action humanitaire interinstitutionnelle menée pour faire face aux crises humanitaires en Afghanistan et dans le nord de l'Éthiopie; une évaluation d'un projet UNICEF-PAM sur le renforcement de la résilience et de la cohésion sociale dans la région de Diffa au Niger, portant sur la période 2021-2023; l'évaluation finale d'un programme de renforcement de la résilience socioéconomique des petits exploitants agricoles et des groupes de populations vulnérables en République démocratique du Congo, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'UNICEF; et une évaluation à mi-parcours du programme conjoint pour l'éducation des filles au Malawi, en partenariat avec l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Gouvernement malawien.
16. Tous les documents liés à l'évaluation, comme le mandat de l'évaluation, les rapports d'évaluation et les réponses de la direction, sont publiés sur le site Web du PAM³, et toutes les évaluations centralisées du PAM présentées au Conseil en 2024 étaient accompagnées d'une réponse de la direction. Les réponses de la direction n'ont pas encore été publiées pour l'ensemble des évaluations décentralisées conduites en 2024 et les retards peuvent s'expliquer par les difficultés liées à l'organisation de consultations approfondies pour convenir de mesures conjointes, la lenteur des processus d'examen et les renouvellements de personnel. La divulgation publique rapide des réponses de la direction témoigne de la détermination du PAM à exploiter les évaluations et à en partager les résultats d'une manière transparente, pour rendre compte de l'action menée et favoriser l'apprentissage.

² Il convient de noter que le PAM a également fourni un appui technique à la synthèse interinstitutions qui a éclairé l'évaluation à l'échelle du système des Nations Unies des progrès accomplis sur la voie de la réalisation de l'objectif de développement durable 5, dirigée par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et un appui technique à l'évaluation, dirigée par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), du programme conjoint d'ONUSIDA sur la protection sociale.

³ Fonction d'évaluation indépendante du PAM.